

Délibération n° 33

POLE RESSOURCE

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M.
FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit)
procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine
(tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit),
M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève
(tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit)
procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit),
M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte
(tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit)) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte
(tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-
Noël (tit),

PRADINES

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAUUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-33_09_04_15-DE
Regu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Finances

Objet : Fonds de concours – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatique de gestion de sécurité des accès Internet avec la Ville de Cahors, le C.C.A.S et l'Office de Tourisme

A été adopté à L'UNANIMITE

affiché
Le 05 MAI 2015



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : KIMMEL Jean-Philippe
Service : I.S.I.

Objet : Fonds de concours – Fourniture, installation et maintenance d’un système informatique de gestion de la sécurité des accès Internet avec la ville de Cahors, le C.C.A.S et l’Office de Tourisme

Mesdames, Messieurs,

La mutualisation des ressources et donc l'évolution des besoins informatiques du Grand Cahors, de la ville de Cahors, du Centre Communal d'action Sociale (C.C.A.S.), et de l'Office de Tourisme du Grand Cahors, (E.P.I.C.) nécessitent aujourd'hui de mettre en place une sécurisation des accès entrant et sortant pour les communications Internet, afin de permettre une sécurité accrue par un contrôle plus rigoureux des accès Internet.

Le Grand Cahors, la ville de Cahors, le CCAS, et l'Office de Tourisme souhaitent remplacer notre Pare-feu par un Pare-feu nouvelle génération, permettant entre autre de mettre en place un proxy transparent ainsi qu'un anti logiciel malveillant (anti-malwares de passerelle), en plus des fonctionnalités déjà existantes, (firewall, sonde IPS, afin de permettre une sécurité accrue par un contrôle renforcé des entrées et sorties Internet.

Le principe qui a guidé cette démarche réside dans l'intérêt que présente cette nouvelle architecture en termes de sécurité, de disponibilité et de contrôle des flux.
Le contrôle est assuré aujourd'hui par un firewall netasq F250 devenu obsolète avec plus de 50 règles de filtrage. Une refonte de ces configurations est souhaitée de façon à faire le tri dans les règles devenues inutilisées.

La contrepartie de cette mutualisation consiste aujourd'hui à sécuriser les contenus et les accès Internet, d'optimiser les accès à l'information et d'analyser l'ensemble de l'activité Internet à travers la mise en place d'un proxy, d'un filtrage d'url, d'un filtrage protocolaire.

Le montant de cette opération est estimé à 15 000 € H.T.

La répartition se fera par rapport au nombre d'agents de chaque collectivité utilisant la sortie Internet mutualisée de la Ville de Cahors :

	Nombre d'agents	Pourcentages	Montant H.T.
Ville de Cahors	273	51.41%	7 711,50 €
CCAS	37	6.97 %	1 045,50 €
Grand Cahors	211	39.74 %	5 961,00 €
Office de Tourisme	10	1.88 %	282,00 €
Total	531	100 %	15 000,00 €

Considérant qu'il convient de partager les frais engagés pour cette dépense affectée à la solutions de contrôle des accès Internet et du filtrage d'URL du Grand Cahors, de la Ville de Cahors, du C.C.A.S. et de l'Office de Tourisme, il paraît opportun que le Grand Cahors, le C.C.A.S., et l'Office de Tourisme y participent, via le versement à la Ville de Cahors d'un fonds de concours.

La convention, annexée à la présente, formalisant le fonds de concours a pour objet de définir les modalités de versement et les engagements respectifs du Grand Cahors, de la Ville, du C.C.A.S et de l'Office de Tourisme en vue des travaux de remplacement du pare-feu.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'administration générale,

- a- D'approuver le remplacement du Pare-feu par un Pare-feu nouvelle génération, afin de permettre une sécurité accrue par un contrôle plus rigoureux des entrées et sorties Internet ;
- b- D'accepter le versement d'un fond de concours par le **Grand Cahors d'un montant estimatif de 5 961,00 € H.T.** pour remplacer le Pare-feu par un Pare-feu nouvelle génération ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de fonds de concours relative aux travaux de remplacement du pare-feu jointe en annexe ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE